

POLICE MUNICIPALE

Département des Alpes-Maritimes
Police Municipale
Théoule-sur-Mer
Tél : 04 92 97 37 40

Demande de dérogation autorisant la circulation
des véhicules d'un PTCA supérieur à 12 tonnes



Attention: Cette demande complète nécessite un DÉLAI DE 10 JOURS ouvrés à compter de sa réception par le service de la Police Municipale. Celle-ci n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, elle permet simplement l'ouverture d'un dossier. Toute demande incomplète ne sera pas traitée. La dérogation est nominative et ne pourra être utilisée par une entreprise non stipulée sur ce document. Elle est valable uniquement pour la période indiquée ci-dessous. Elle est précaire et révocable à tout instant sur ordre de la Police Municipale.

Formulaire et documents sont à envoyer à : st@ville-theoulesurmer.fr

Références internes	
N° de ligne	N° arrêté

Demandeur (client) :

Identité :

Adresse :

Téléphone : Email :

Localisation du chantier:

Type de travaux nécessitant cette dérogation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transport par camion de + 12 tonnes:

Tonnage en charge du véhicule:

Numéro d'immatriculation des véhicules :

Date de passage du camion (éventuellement heure) :

Ou période du au

Identité de ou des sociétés de transport responsables du véhicule :

Identité :

Adresse :

Téléphone : Email :

Identité de ou des sociétés de transport responsables du véhicule :

Identité :

Adresse :

Téléphone : Email :

Lu et approuvé,

A le

Le demandeur (ou l'entrepreneur agissant pour le compte du demandeur)

Signature